

## **REGLEMENT**

Lo BOSCA TRAIL est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement suivant :

### **Article 1 : L'organisation**

L'association ARBUS RUNNING, association régie par la loi 1901, organise la 6ème édition du BOSCA TRAIL le dimanche 15 mai 2022.

### **Article 2 : Participation**

Course ouverte à tous, licenciés ou non. Conformément au règlement FFA, pour participer à la course de 20 km, le compétiteur devra avoir fait ses 18 ans pour le jour de la course. Pour participer à la course de 10 km, le compétiteur devra avoir fait ses 16 ans pour le jour de la course et présenter une autorisation parentale.

### **Article 3 : Inscriptions**

Tarifs :

- Lo Petit Bosc'aTrail (trail de 10 km) : 10 €
- Lo Gran Bosc'a Trail (20 km) : 15 €
- La marche non chronométrée (8 km) : gratuit

Inscriptions : voir détails sur le site Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr>

Possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 15 mai (à partir de 8h30)

### **Article 4 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer à la salle des fêtes d'Arbus le dimanche 15 mai :

- de 8h30 à 9h30 pour le trail de 20 km
- de 8h30 à 10h15 pour le trail de 10 km

### **Article 5 : Déroulement des épreuves**

- Départ 10 km à 10h30.
- Départ 20 km à 9h45.
- Départ marche non chronométrée à 10h00.
- Départ de la course enfants à 12h00.

Tous les parcours ont un départ et arrivée communs devant la mairie d'Arbus.

Balisage : Il sera effectué avec de la rubalise fluorescente et des panneaux indicateurs, présence de signaleurs à l'intersection des routes.

Ravitaillements :

- 10 km : 2 ravitaillements : un au 5ème km et un à l'arrivée.
- 20 km : 3 ravitaillements : un au 5ème km, un au 17ème km et un à l'arrivée.

Douches : Des douches hommes/femmes seront à la disposition des concurrents sous la tribune du stade municipal.

### **Article 6 : Matériel imposé aux participants/Barrière horaire/Esprit du Trail**

Matériel obligatoire pour toutes les courses : gobelet ecocup

Le matériel suivant est obligatoire pour le Trail de 20 km et conseillé sur les autres courses :

système d'hydratation de contenance minimum 0,5 l, couverture de survie, sifflet, veste imperméable, téléphone portable.

Barrière horaire : Sur le Trail de 20 km une barrière horaire est fixée à 11h15 pour le passage du 11ème km.

Respect des propriétés traversées et de l'environnement : Nous vous demandons de respecter les clôtures et de ne pas jeter vos déchets dans la nature.

### **Article 7 : Port du dossard**

Le dossard doit être impérativement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course.

Une puce pour le chronométrage sera collée sur le dossard et devra nous être remise à la fin de l'épreuve.

### **Article 8 : Assurance**

Un contrat responsabilité civile est souscrit et couvre toutes les épreuves.

Les coureurs devront obligatoirement présenter :

- leur licence : FSGT, FFA, UFOLEP, UNSS, FSCT ou FFTRI sur laquelle est mentionné « apte à la course ou à l'athlétisme en compétition ».

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état ou une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

### **Article 9 : Secours, sécurité et assistance**

Liaison radio permanente, des signaleurs seront positionnés à chaque carrefour. Un véhicule de secours à victime assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti des épreuves.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes qui pourraient apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels.

### **Article 11 : Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes des deux courses au classement au scratch.

### **Article 12 : Protocole sanitaire COVID-19**

Chaque concurrent accepte d'appliquer le protocole sanitaire en vigueur à la date de la course.

### **Article 13 : Acceptation complète du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.